

Conditions et possibilités de développement des systèmes extensifs de production de viandes bovines et ovines dans la CEE

Mazoyer M.

L'élevage en Méditerranée

Paris : CIHEAM

Options Méditerranéennes; n. 7

1971

pages 122-132

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=CI010385>

To cite this article / Pour citer cet article

Mazoyer M. **Conditions et possibilités de développement des systèmes extensifs de production de viandes bovines et ovines dans la CEE.** *L'élevage en Méditerranée*. Paris : CIHEAM, 1971. p. 122-132 (Options Méditerranéennes; n. 7)



<http://www.ciheam.org/>
<http://om.ciheam.org/>

Marcel MAZOYER

Ingénieur agronome
Maître de Conférences
Chaire de développement agricole
à l'Institut National Agronomique
(Paris), Professeur et Directeur
d'études à l'Institut d'Études
pour le Développement
Économique et Social (Paris)

Conditions et possibilités de développement des systèmes de production extensifs de viandes bovines et ovines dans la C.E.E. ⁽¹⁾

L'augmentation des rendements physiques et l'extension de certaines branches agricoles dans la C.E.E. ont fait apparaître des excédents plus ou moins durables de céréales panifiables, de lait, de sucre, etc. Cela pourrait conduire à penser que les superficies consacrées à la production agricole devraient être réduites. Mais on peut aussi s'interroger sur l'intérêt et sur les possibilités de convertir certaines superficies consacrées à ces productions au profit du développement de productions plus extensives, telles que les productions de viande bovine et ovine sur herbages naturels, qui pourraient occuper tout ou partie des superficies apparemment excédentaires.

Il faut souligner l'importance de ces questions, car les productions céréalières et fourragères concernées sont très étendues. Elles occupent de l'ordre des trois quarts de la superficie agricole utile communautaire. La répartition de ces productions constitue donc la clé de voûte de la répartition interrégionale des productions, la clé de voûte de l'affectation des ressources en terre.

Précisons bien qu'il ne s'agit pas d'adopter ici un quelconque point de vue autarcique, mais de chercher d'abord à se rendre compte de l'importance réelle des déséquilibres, des superficies qui pourraient être concernées par des réorientations de production éventuellement souhaitables. Pour cela, on peut commencer par analyser la situation des grandes productions agricoles pour lesquelles des déséquilibres importants durables et même croissants semblent se manifester.

EXCÉDENTS ET DÉFICITS

Selon les prévisions (1), pour l'ensemble de la Communauté :

- Les excédents de céréales panifiables vont dépasser 1,5 million de tonnes en 1975 et approcher 3 millions de tonnes en 1985, soit près de 10 % de la production totale.
- Les excédents de produits laitiers quant à eux dépasseraient les 250 000 tonnes de matières grasses et les 600 000 tonnes de matières sèches non grasses dès 1975 ; soit, respectivement, près de 10 % et plus de 5 % de la production.
- Le déficit en viande bovine atteindrait en 1975 et 1985 1 million de tonnes métriques (poids en carcasse) soit 20 % de la production, déficit qui doit être mis en relation avec celui des céréales secondaires destinées à l'alimentation animale qui atteindrait 9 millions de tonnes métriques soit 20 % de la production.
- Il faut également relever le déficit considérable en produits forestiers qui atteint 50 millions de m³ de bois et qui peut atteindre 100 millions de m³ dans les années 80 (2).

Si les pays de la C.E.E. étaient mieux placés que leurs principaux concurrents pour produire du blé, des produits laitiers et du sucre, si ces produits étaient vendables sur le marché mondial à des prix qui couvrent les frais de production ; si par ailleurs, l'approvisionnement en bois de pâte et en viandes bovine et ovine ne risquait pas d'être de plus en plus difficile, on ne parlerait pas de déséquilibres, d'excédents et de

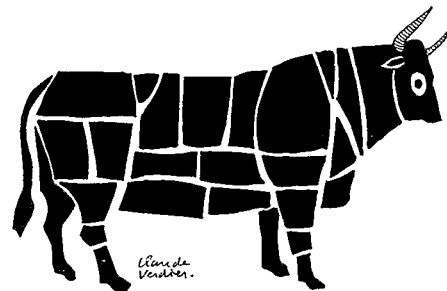
(1) La plus grande partie des développements de cet article est extraite d'une étude réalisée en 1970 par l'auteur, pour le compte de la Division Bilans, Etudes, Information, de la Direction Générale de l'Agriculture, de la Commission des Communautés Européennes.

Cette étude a été publiée dans la série « Informations internes sur l'Agriculture », CCE, Bruxelles, juin 1971. C'est avec l'aimable autorisation de la Commission que cet article peut être publié dans « Options Méditerranéennes ». Cette étude et cet article ne reflètent pas nécessairement les opinions de la Commission des Communautés Européennes et n'anticipent nullement sur l'attitude future de la Commission en la matière.

(1) Pour le blé, la viande, le lait, il s'agit des chiffres concernant la Communauté extraits de « Projections agricoles pour 1975 et 1985 » publiés à Paris en 1968 par l'OCDE.

Même si l'on considère ces évaluations comme des approximations relativement grossières, les conclusions du présent chapitre n'en sont pas fondamentalement affectées.

(2) Mémoire sur la réforme de l'agriculture dans la Communauté Economique Européenne (Commission des Communautés Européennes — décembre 1968).



déficits structurels. On parlerait simplement d'exportations, d'importations et de division internationale du travail. Les échanges ne seraient qu'un moyen d'assurer l'accroissement de la productivité générale du travail agricole par une spécialisation plus conforme aux aptitudes de chaque pays.

Or, ce n'est pas le cas, bien au contraire : les produits excédentaires importants sont vendus à un prix nettement inférieur au prix communautaire, nettement inférieur, aussi, aux coûts de production et aux coûts de transformation, de stockage et de mise en marché qui viennent s'y ajouter. Pour le blé, les prix de vente sont à peine supérieurs à la moitié des prix intérieurs, pour le sucre et pour les produits laitiers ils sont de l'ordre du quart.

Au contraire, pour les grandes productions déficitaires que sont les viandes ovine et surtout bovine, et pour les produits forestiers, la différence entre les prix intérieurs et les cours mondiaux est moins importante ou même nulle : pour la viande, les cours mondiaux sont d'environ les deux tiers des prix intérieurs (1) et pour les produits forestiers ils sont du même ordre de grandeur. De plus, pour ces produits, la tendance du marché mondial est nettement au déficit, voire à la pénurie, ce qui ne pourra que contribuer à la montée des prix à l'importation, tendance déjà nettement amorcée.

Le paradoxe est donc bien le suivant : une partie importante des forces vives et des ressources en terre de l'agriculture communautaire est affectée à des productions qui ne sont pas absorbées par le marché « intérieur » et qui sont, sinon invendables, du moins très mal vendues sur les marchés extérieurs ; alors que, dans le même temps, les forces et les ressources semblent devoir manquer de plus en plus pour produire des biens dont la consommation augmente fortement, pour lesquels des risques graves de pénurie sont généralement prévus à l'échelle mondiale et que la communauté doit importer à des prix plus proches de ses coûts de production.

Nonobstant la question essentielle et

difficile qui serait de rechercher dans l'histoire et dans la structure économique et sociale des pays européens les racines de la contradiction ainsi constatée, on peut donc bien se demander si une partie des ressources et des forces affectées à la production de ces excédents mal vendus ne pourrait pas être réorientée en vue de combler une partie de ces déficits payés de plus en plus chers.

Avant de vérifier que cela est réellement souhaitable et possible, on peut, à partir des prévisions présentées précédemment chercher à se rendre compte des superficies qui pourraient être converties par de telles conversions.

IMPORTANCE DES SUPERFICIES ÉVENTUELLEMENT CONVERTIBLES (1)

La *résorption des excédents laitiers* prévus supposerait une réduction évaluée à 2 ou 3 millions de têtes du nombre des vaches laitières. Cette réduction ne pourrait pas libérer plus de 3 millions d'hectares. Mais une telle diminution du cheptel laitier diminuerait encore la production de viande, et pour compenser cette diminution, il faudrait conserver près de 2 millions d'hectares de production fourragère à consacrer exclusivement à la production de viande. Le gain net de la superficie rendue disponible pour accroître la production de viande ne peut donc pas dépasser 1 million d'hectares.

Par ailleurs, la *résorption d'un excédent de 3 millions de tonnes de céréales panifiables* ne peut pas faire gagner plus de 1 million d'hectares de terre.

Or, pour combler un déficit en viande bovine et ovine de 1 million de tonnes, il faudrait disposer d'une superficie de 6 à 7 millions d'hectares, superficie à consacrer aux herbages naturels, aux fourrages artificiels, et pour une moindre part aux céréales fourragères.

D'un côté donc 2 millions d'hectares parmi les moins productifs consacrés à

la production des excédents de blé et de lait, de l'autre au moins 6 millions d'hectares nécessaires pour combler le déficit de viandes bovine et ovine dans les années 80. Il manquerait donc environ 4 millions d'hectares, soit plus de la moitié de l'accroissement de superficie nécessaire pour atteindre l'équilibre production-consommation de viande, grâce au développement de systèmes de production extensifs.

On pourrait penser à combler ce déficit de la production de viande bovine par un élevage *intensif* reposant sur une alimentation concentrée (céréales, tourteaux, etc...). Mais la production de céréales secondaires est déjà déficitaire (plus de 9 millions de tonnes). Pour combler ce déficit céréalier, il faudrait encore disposer d'une superficie supplémentaire de l'ordre de 2,5 millions d'hectares.

Cependant, tant pour les fourrages que pour les céréales secondaires, il reste une marge d'intensification considérable qui pourrait, elle aussi, permettre de combler une partie importante de ces déficits. Les rendements des céréales secondaires peuvent augmenter, la production du maïs-fourrage, la mise au point et la vulgarisation des naissances géminaires (2 veaux par gestation), la consommation plus importante de tourteaux et de produits industriels (protéines synthétiques) par les animaux peuvent y contribuer. D'ici à 1980, un rattrapage plus ou moins important du déficit calculé sur la base des prévisions OCDE (peut-être trop prudentes) peut avoir lieu. Mais en même temps, on comprend qu'une politique de progrès technique dans la production des céréales secondaires et dans la production de la viande s'accompagnerait de progrès parallèles dans la production des « excédents » de céréales panifiables, de sucre, de lait etc. Les superficies à convertir seraient alors d'autant plus importantes.

A cause de cette difficulté, une attitude malthusienne est souvent adoptée, face au progrès technique et au développement de la production.

C'est ainsi que l'on parle davantage de résorber les « excédents », de « geler » une partie des terres agricoles, que d'augmenter les revenus agricoles insuffisants en développant les productions « déficitaires ». Et pourtant, même si une politique de progrès techniques et de con-

(1) De plus, il s'agit de produits plutôt moins bien adaptés, en qualité, aux exigences de la consommation communautaire.

(1) Encore une fois, il ne s'agit pas là d'un « programme » de conversion mais d'une estimation rapide des superficies qui pourraient être concernées si on démontre que cela est à la fois souhaitable et possible.

versions était développée, il paraît improbable que ce déficit soit totalement rattrapé. La conclusion reste donc nette : dans les années 80, la C.E.E. serait massivement déficitaire pour l'ensemble des productions céréalières, fourragères et de viande bovine. *Ce déficit peut être évalué à environ 15 milliards d'unités fourragères (équivalent 1 kg orge) ; il manquerait donc à la C.E.E. de l'ordre de 6 millions d'hectares de céréales secondaires et de fourrages pour répondre à ses besoins dans des conditions de production courantes (1).*

Au lieu de « geler » des millions d'hectares de superficie agricole, il paraît donc préférable d'y développer des systèmes extensifs de production de viande bovine et ovine (ce qui n'exclut pas de développer aussi une production intensive complémentaire). Quelles sont les caractéristiques générales de ces systèmes extensifs de production de viande ? Sont-ils techniquement et économiquement viables ? Leur développement est-il souhaitable du point de vue de l'intérêt communautaire ?

I. — LES SYSTÈMES EXTENSIFS DE PRODUCTION DE VIANDE

Le développement de l'économie marchande et l'industrialisation entraînent un recul historique des systèmes de production de polyculture-élevage de semisubstance. Ce recul se fait au profit de systèmes de production spécialisés travaillant pour les marchés de masse urbains et industriels et qui utilisent de plus en plus de moyens de production d'origine industrielle. Ces transformations s'accompagnent d'un *accroissement considérable de la productivité du travail agricole* que permettent d'apprécier l'augmentation des rendements à l'hectare et l'augmentation de la superficie cultivée par travailleur.

La *spécialisation* des exploitations et des régions, la *concentration*, l'accroissement de la productivité et les perspectives qui en résultent, sont encore en partie

(1) Rappelons que ces superficies sont évaluées ici dans l'hypothèse d'une conversion de 1 million d'hectares de céréales panifiables et de plus de 2 millions d'hectares consacrés à la production laitière permettant de résorber les excédents correspondants.

masquées par des inégalités de développement considérables : inégalités de développement entre les exploitations d'une même région, inégalités de développement entre les régions et inégalités de développement entre les systèmes de production spécialisés correspondants.

Pourtant, on peut, en première analyse, définir les principaux systèmes de production spécialisés qui ont déjà émergé, qui émergent ou qui vont émerger dans l'agriculture des pays industrialisés d'Europe. Ce sont, par exemple, les systèmes de production horticoles, viticoles, fruticoles ; les systèmes céréaliers et de grande culture ; les systèmes d'élevage laitier ; les systèmes de production de viande ; les systèmes forestiers etc.

On peut dire que ces systèmes de production modernes spécialisés se différencient et s'échelonnent entre :

● d'une part des systèmes caractérisés par une *superficie par travailleur faible* et corrélativement par :

- un produit brut par hectare élevé,
- des charges de travail et une *valeur ajoutée* à l'hectare élevées,
- des investissements, des charges d'équipement et d'approvisionnement élevées à l'hectare,
- une rente foncière forte.

● D'autre part, des systèmes caractérisés par une *superficie exploitable par travailleur élevée* et corrélativement par :

- un produit brut à l'hectare faible,
- des charges de travail et une *valeur ajoutée* à l'hectare faibles,
- des investissements, des charges d'équipement et d'approvisionnement à l'hectare également faibles,
- une rente foncière faible.

Les systèmes de production de la première catégorie seront qualifiés d'*intensifs* et ceux de la seconde d'*extensifs*. La notion d'*intensivité-extensivité*, utilisée ici, est donc une notion relative. Cette notion ne désigne en réalité qu'une composition particulière du capital : beaucoup de capital à l'hectare dans un cas, peu dans l'autre ; alors que, d'un système à l'autre, le capital total par travailleur et la productivité du travail restent du même ordre de grandeur.

Le caractère d'extensivité d'un système n'implique rien, quant au degré de modernisme ou d'efficacité relative de ce système.

Parmi les systèmes de production modernes spécialisés, les systèmes d'élevage de ruminants (bovins et ovins) sur herbages naturels peuvent être qualifiés d'*extensifs*.

Cela provient du fait que ces systèmes d'élevage extensif n'exigent pratiquement pas de travail du sol et, en tout cas, pas de labour annuel ; de plus, les travaux de récolte sont peu importants. Dans ces systèmes, c'est le matériel biologique sur pied, exigeant peu de soins, qui « récolte » la plus grande part de la production végétale. L'homme est dispensé de la plupart des travaux du sol et de récolte et la valeur ajoutée à l'hectare est faible. Pour les mêmes raisons, ces systèmes peuvent prendre place dans des zones où les travaux du sol et de récolte sont difficiles et dans des zones où les rendements à l'hectare en matière végétale sont faibles.

Systèmes de production de viande bovine sur herbage naturel

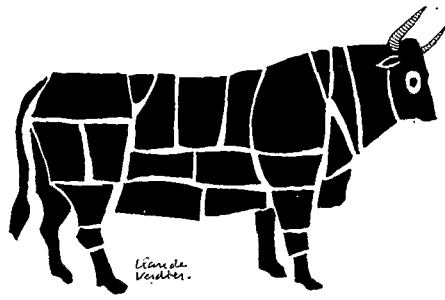
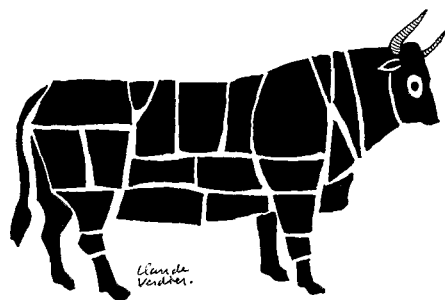
Sur la base d'une production fourragère d'herbages naturels, à raison de 1 000 à 3 000 UF (1) par hectare, il est possible de développer des systèmes de production de viande bovine (production de maigre et éventuellement finition) de plein air intégral ou de semi-plein air.

Ces systèmes peuvent reposer sur le pâturage d'été et sur le « self-service » en affouragement d'hiver, ce qui réduit de manière importante le travail d'entretien des animaux. L'alimentation complémentaire des animaux (en particulier en hiver) peut être obtenue avec des méthodes peu exigeantes en main-d'œuvre : mécanisation intégrale de la récolte des fourrages ou achat de produits fourragers dans les régions de grande culture.

Sur de telles bases, il est possible de tenir 200 têtes de bétail par travailleur, ce qui exige de 130 à 350 ha par travailleur (2).

(1) UF : Unité Fourragère ; équivalent fourrage (énergétique) de 1 kg d'orge ; une vache adulte consomme, par an, environ 3 000 UF d'aliments grossiers.

(2) Ces effectifs d'animaux par travailleur sont encore rares en Europe ; ils ne le sont pas aux USA et en Nouvelle-Zélande.



Systèmes de production de viande ovine sur herbage naturel

Sur la base d'une production naturelle d'herbe, à raison de 500 à 1 500 UF par hectare, on peut aussi développer des systèmes de production de viande ovine (production d'agneaux maigres et de boucherie) de plein air et de semi-plein air. Avec une mécanisation poussée des opérations les plus exigeantes en main-d'œuvre, on peut tenir environ 500 mères, par travailleur ce qui exige de 100 à 250 ha (1).

Des systèmes mixtes bovins-ovins, combinant les caractéristiques précédentes, peuvent être envisagées, en particulier dans des régions comportant une bigarrure de micro-milieus du fait du sol, de la topographie ou de l'hydrographie.

Ces systèmes de production extensifs définis à grands traits peuvent se différencier en fonction des conditions géographiques. On rencontre alors des sous-spécialisations et une nouvelle subdivision interrégionale du travail :

— dans des régions de plaine et de moyenne montagne relativement arrosées et homogènes, on peut rencontrer un élevage « intégré » de mères reproductrices et de jeunes jusqu'à leur poids d'abattage. C'est le cas pour les bovins de régions comme le Charolais, la Brenne, le Limousin, l'Apennin du Nord ;

— dans des zones plus défavorisées, l'engraissement des produits est difficile : les jeunes bovins et ovins seront vendus maigres (ex. : le Morvan).

— d'autres régions d'herbages plus productifs (type Bazois, Auxois, Boischot) permettront « d'emboucher » et de « finir » les jeunes animaux pour la boucherie ;

— certaines régions de montagne, plus hétérogènes, disposent de pâturages d'altitude où une partie des troupeaux de bovins ou d'ovins peut être conduite durant l'été (Alpages des Alpes et Estives du Massif Central, des Apennins, de l'intérieur Sarde, Sicilien, etc.) ;

— il existe des régions d'herbages si difficiles que la récolte des fourrages pour l'hiver y est impossible ; on peut alors assister au mouvement inverse : les animaux peuvent descendre « en pension » dans la plaine durant l'hiver (trou-

peaux ovins de Basse-Provence). On peut aussi procéder à des achats de fourrages.

Or, même dans ces régions qui leur sont favorables, les systèmes extensifs de production de viande peuvent être éliminés ou concurrencés.

Par exemple, dans une région peu propice à la céréaliculture et dont les débouchés laitiers sont assez peu favorables, les revenus accessibles, pour la céréaliculture, la production laitière et la production de viande peuvent se présenter de la manière indiquée au graphique 1.

Pour une superficie par travailleur supérieure à 100 ha, la production extensive de viande bovine l'emporterait sur toutes les autres. Mais présentement, superficie disponible par travailleur est dans les exploitations de la région, la encore trop faible pour qu'un tel système puisse émerger (avec le système de prix existant).

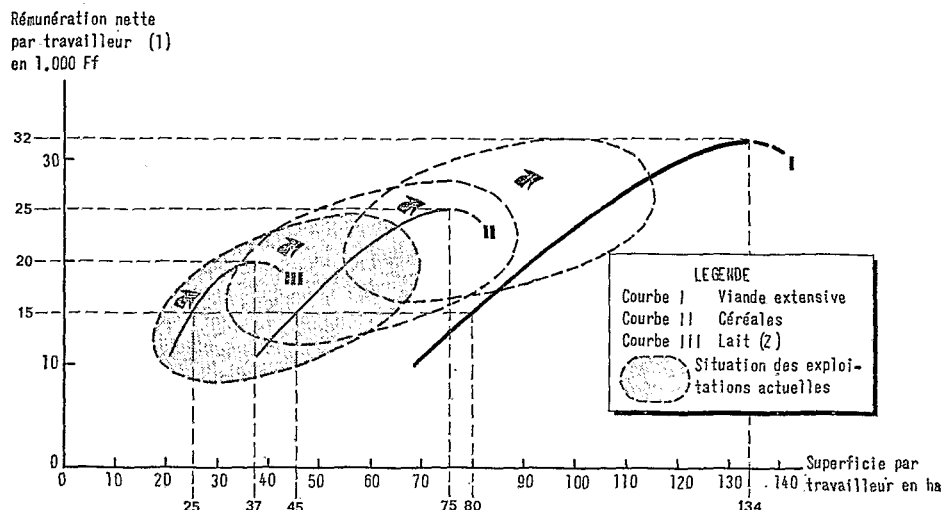
Dans les conditions de structure actuelles, les exploitants ont intérêt à pratiquer un système de production céréalière, laitier ou mixte. Mais, si le revenu

par travailleur doit augmenter, cela ne pourra se faire, dans des proportions importantes, que par une augmentation de la superficie par travailleur et le passage à la production de viande. La situation des exploitations tend à se déplacer (sur le graphique, de bas en haut et de gauche à droite, ce qui correspond à une augmentation de la productivité du travail).

Au cours de ce mouvement, une exploitation peut avoir intérêt à passer d'un système de production à un autre : elle se convertira. Dans le cas représenté ici, le passage de la production laitière à la production céréalière serait intéressant à partir de 50 ha environ par travailleur et pour qu'une exploitation ait intérêt à se convertir à la production de viande, il faudrait qu'elle dispose d'une superficie par travailleur de l'ordre de 100 ha.

On voit, par cet exemple tout à fait indicatif, comment, du point de vue de l'intérêt de l'exploitant agricole, la situation relative des grands systèmes de production en cause (céréalière, laitier, viande extensive) est en relation avec les structures d'exploitation.

GRAPHIQUE 1



(1) Rémunération nette du travailleur : somme du revenu du travail et du bénéfice éventuel.

(2) Production intensive avec cultures fourragères (4 000 UF/ha) avec un prix du lait à la production bas (pas de débouchés).



Pour analyser avec plus de rigueur les conditions et les possibilités de conversion des systèmes céréaliers et laitiers en systèmes extensifs de production de viande, on a procédé à une série de calculs économiques comparatifs : du point de vue de l'intérêt communautaire d'une part ; du point de vue de l'intérêt de l'exploitant d'autre part.

II. — DES CONVERSIONS CONFORMES A L'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Pour comparer du point de vue communautaire, l'intérêt économique de la production céréalière, de la production laitière et de la production de viande, il faut adopter un critère à la fois significatif et mesurable.

A cette fin, on a calculé l'accroissement de revenu communautaire que peut apporter un travailleur agricole employé à chacune de ces productions, ce travailleur disposant d'un équipement et d'une technologie moderne accessible à la masse des agriculteurs.

Production extensive de viande et production céréalière

Dans ces conditions un travailleur peut cultiver jusqu'à 75 ha de céréales et il peut tenir jusqu'à 200 têtes (1) de bovins à viande (mères reproductrices et jeunes à l'élevage compris). Évaluée aux prix intérieurs, la contribution qu'un travailleur apporte au revenu communautaire, en fonction de la superficie dont il dispose est indiquée au graphique 2.

Dans les régions qui autorisent un élevage de bovins à viande sur herbage naturel, la production céréalière, d'après ces résultats, l'emporterait à partir d'un rendement d'environ 35 q/ha à chaque fois que la superficie par travailleur serait inférieure à 75 ha. Elle l'emporterait dans tous les cas pour des rendements supérieurs à 42-43 q/ha et même si on dispose pour l'élevage extensif d'une superficie par travailleur optimale (134 ha

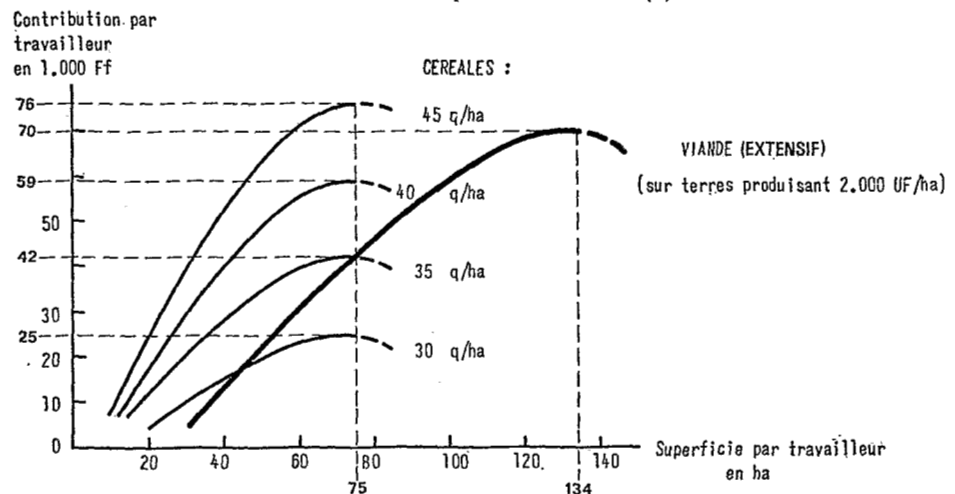
(1) Avec des équipements plus lourds, on peut atteindre nettement plus de 75 ha de céréales (100 ha ou plus) mais en « ranching » très extensif, on peut aussi tenir beaucoup plus de 200 têtes de bétail (300 têtes ou plus).

pour une production de 2 000 UF/ha).

Mais il ne s'agit là que d'un résultat apparent : en effet, la Communauté ne valorise pas ses céréales excédentaires aux prix intérieurs, mais à un prix nettement inférieur et elle doit acheter la

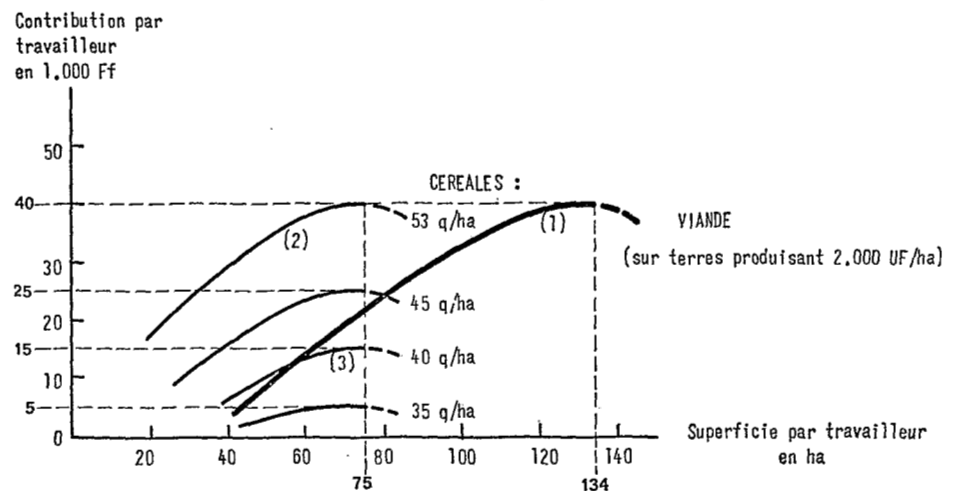
viande qu'elle ne produit pas aux deux tiers des prix intérieurs. Si on calcule la contribution au revenu communautaire apportée par un travailleur à partir de ces prix extérieurs, le résultat est bien différent du précédent. Graphique 3.

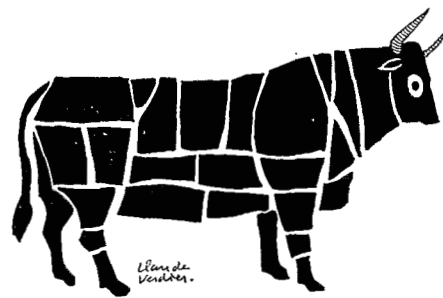
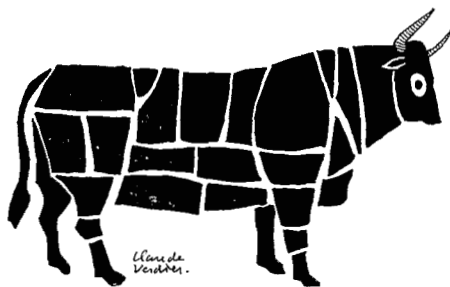
GRAPHIQUE 2
Contribution par travailleur au revenu communautaire, calculée aux prix intérieurs (2)



(2) Cette contribution comprend : les revenus du travail, les bénéfices éventuels, la valeur locative, l'intérêt des capitaux. Il s'agit d'une valeur ajoutée.

GRAPHIQUE 3
Contribution par travailleur au revenu communautaire, calculée sur la base des prix extérieurs





En-dessous d'un rendement des céréales de 40 q/ha, la production extensive de viande l'emporte quelle que soit la superficie par travailleur ; il faut un rendement considérable (53 q/ha) pour que les céréales égalent le revenu maximum accessible avec la viande.

De plus, au-dessous de 45 q/ha de rendement des céréales, la production extensive de viande peut prendre l'avantage à partir d'une superficie par travailleur d'environ 85 à 90 ha. Or, il existe des régions céréalières très étendues où de tels rendements ne sont pas accessibles. De plus, dans toutes les régions où le travail du sol et la mécanisation sont rendus difficiles, soit du fait de la pente des terrains, de la lourdeur des sols, de la présence de pierres ou d'eau, en excès dans le sol, les systèmes de production extensifs doivent l'emporter encore plus nettement. En effet, ils sont peu affectés par ces difficultés alors qu'en céréaliculture, la superficie cultivable par travailleur peut être fortement diminuée et les charges de matériel nettement augmentées. Au total, la productivité du travail est fortement abaissée en céréaliculture et les systèmes extensifs de production de viande l'emportent plus nettement, même avec des rendements en céréales assez élevés, et même quand les conditions de structure ne sont pas les meilleures.

Production extensive de viande et production laitière

De la même manière on peut montrer que, même pour des rendements en lait par vache assez bas (moins de 3 000 litres par vache et par an), la production laitière semble l'emporter (aux prix intérieurs), chaque fois que la superficie par travailleur est insuffisante.

Mais là encore, il ne s'agit que d'un résultat apparent : la Communauté arrive difficilement à vendre les excédents de beurre et de poudre de lait à un prix qui couvre les coûts de transformation, de stockage et de mise en marché. Si on calcule la contribution apportée par un travailleur en tenant compte de ces prix et des prix de la viande à l'importation, on obtient des résultats tout différents : la production de viande l'emporte alors dans tous les cas sur la production laitière.

Si les excédents de beurre et de lait concentré sont exportés à très bas prix

comme ce fut souvent le cas, on peut même noter que la contribution de l'élevage laitier devient nulle ou négative. Résultat que l'augmentation du rendement en lait par vache ne peut pas changer : en effet, le coût du concentré (céréales secondaires et tourteaux importés) pour assurer ce surcroît de production n'est plus couvert. A chaque fois que la production laitière n'est pas transformée en produits nobles (fromages, etc...) ou consommée sur le marché intracommunautaire, il est donc opportun de convertir l'élevage bovin laitier en élevage bovin à viande.

III. — CONDITIONS DE VIABILITÉ DES SYSTÈMES DE PRODUCTION EXTENSIFS DE LA VIANDE BOVINE ET OVINE

Rentabilité des systèmes extensifs de production de viande

L'étude de la rentabilité de différents types d'exploitations d'élevage extensifs de bovins et d'ovins à viande fait apparaître que les revenus du travail et les bénéfices accessibles sont élevés, à conditions qu'une superficie par travailleur suffisante soit disponible.

Sur des herbages naturels dont le rendement à l'hectare va de 1 000 à 2 000 unités fourragères, les résultats indiqués au graphique 4 ont été obtenus (1) :

(1) On ne représente ici parmi les résultats obtenus, que les plus significatifs.

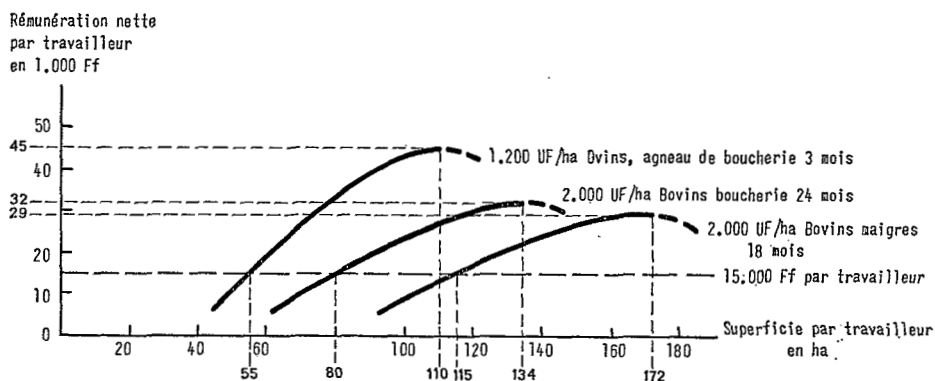
La rémunération nette accessible par travailleur, toutes les autres charges que le travail, étant payées, atteint un niveau relativement élevé. Ce niveau est même suffisant pour répondre à des exigences de rémunération et de niveau de vie croissant à moyen et à long terme.

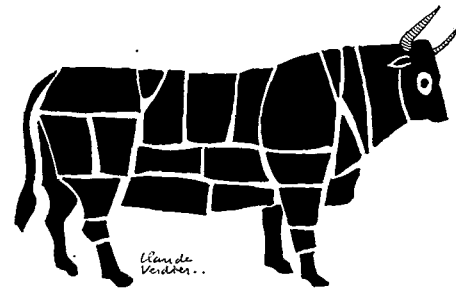
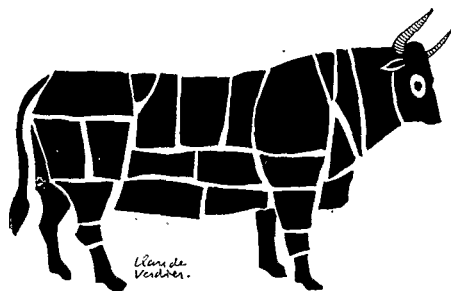
Intrinsèquement, ces systèmes de production sont donc viables, y compris dans une perspective d'avenir. C'est ce que démontrent d'ores et déjà des exploitations d'élevage extensif de moyenne ou de grande dimension en France (Massif Central pour les bovins, Provence pour les ovins) et en Italie (Apennins, Midi) ou dans d'autres régions du monde où les conditions naturelles ne sont pas meilleures (U.S.A., Ecosse, Nouvelle-Zélande, etc...).

Il faut par contre noter que ces résultats ne sont atteints que si la superficie par travailleur est élevée. Pour atteindre une rémunération nette du travail de 15 000 FF par travailleur et par an, minimum viable à moyen terme, il faut disposer d'une superficie par travailleur de plus de 50 ou 100 ha suivant les spéculations.

Or, dans la C.E.E., les exploitations trop petites, réalisent rarement ces conditions. Il en résulte que la rémunération nette des exploitations d'élevage extensif est insuffisante et que d'autres productions peuvent être plus rentables ; dans ces cas là, l'exploitation doit pallier au manque de superficie en adoptant un système de production plus intensif : c'est ce que montrent les calculs de rentabilité comparée de ces systèmes.

GRAPHIQUE 4
Rentabilité comparée de systèmes extensifs de production de viande





Rentabilité comparée de la production de viande et des productions céréalière et laitière (graphique 5).

A partir des systèmes de production céréalière, laitière et extensive à viande, on peut aussi calculer la rémunération nette accessible par travailleur ; ce qui permet d'apprécier l'intérêt que l'exploitant peut porter à ces systèmes dans différentes conditions :

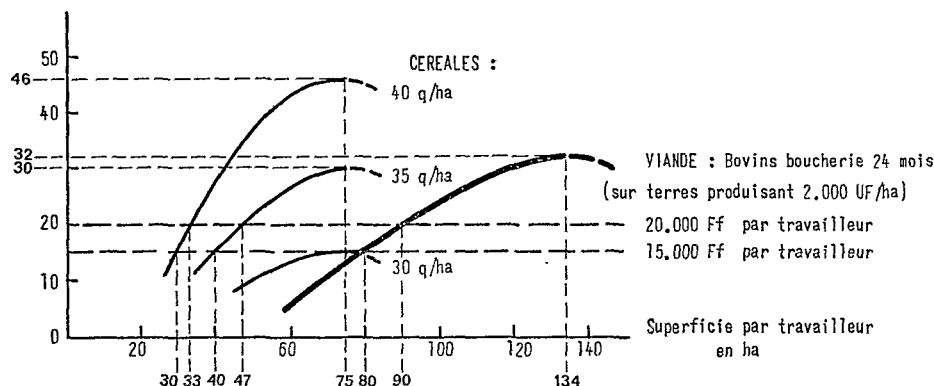
La production de viande sur herbage naturel à 2 000 UF/ha ne l'emporte dans tous les cas sur la production céréalière que dans les régions où les rendements céréaliers sont loin d'atteindre 30 q. Entre 30 et 35 q de rendement, les céréales ne l'emportent que si la superficie par travailleur est inférieure à la superficie de 134 ha accessible en production extensive de viande. Au-dessus de 35 q, les céréales l'emportent dans tous les cas.

Or, le calcul de la valeur ajoutée aux prix du marché international a montré que, selon ce critère, la production de viande l'emportait encore sur la production céréalière pour des rendements en céréales nettement plus élevés. Dans ces conditions, l'intérêt de l'exploitant entre donc en contradiction avec l'intérêt général. Il en est de même pour la production laitière. Cette contradiction entre l'intérêt de l'exploitant et l'intérêt communautaire ne peut être imputée à l'exploitant. Elle est liée à la fois au système de prix des produits agricoles qui lui est imposé et aux conditions de structure des exploitations ; système de prix et conditions de structure qui déterminent ses choix.

GRAPHIQUE 5

Rentabilité comparée céréales-viande en fonction de la SAU par travailleur

Rémunération nette
par travailleur
en 1.000 Ff



Conditions de structure

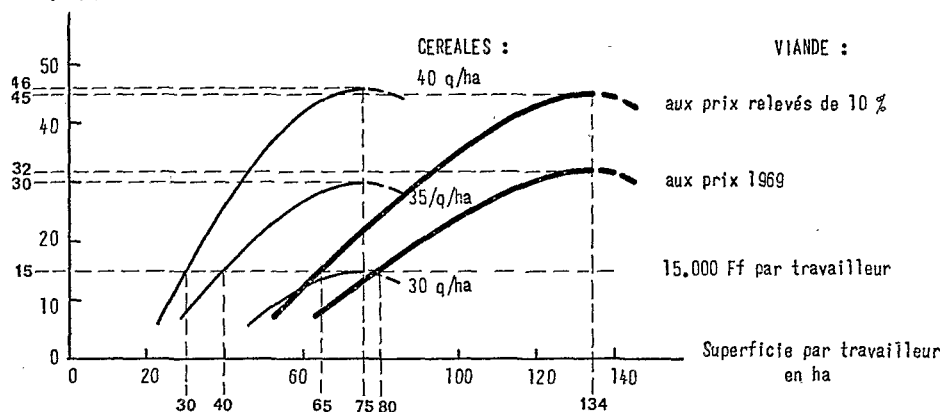
Dans des structures plus évoluées, avec une superficie par travailleur dépassant 80 à 100 ha, la production de viande pourrait l'emporter sur les productions plus intensives. Elle ne peut l'emporter sur le lait que si celui-ci n'a pas de débouché ou si le travail disponible sur l'exploitation est insuffisant pour la production laitière (superficie par travailleur élevée).

Mais cela suppose que de nombreux travailleurs de l'agriculture cessent leur activité ou se convertissent dans d'autres activités.

GRAPHIQUE 6

Rentabilité comparée céréales-viande avec un relèvement de 10 % du prix de la viande (1)

Rémunération nette
par travailleur
en 1.000 Ff



Conditions de prix (graphique 6).

Par ailleurs, l'augmentation relative du prix de la viande (ou la baisse relative du prix des céréales et du lait) peut également permettre de dépasser cette contradiction.

Par exemple, une variation relative des prix à la production, de 10 % au profit de la viande suffit à rendre la production extensive de viande plus rentable que celle des céréales dans les régions où leur rendement est inférieur à 30 q.

Pour le lait, il en va autrement, car la viande constitue une partie importante du revenu des exploitations laitières. L'augmentation relative du prix de la viande (ou la baisse relative du prix du lait) touche en partie seulement le revenu des exploitations laitières.

Les effets d'un changement relatif des prix du lait et de la viande sont donc



plus limités. Et pour obtenir des conversions massives de la production de lait vers la production de viande, il faudrait avoir recours à d'autres mesures.

IV. — TYPOLOGIE DES RÉGIONS SUSCEPTIBLES D'ACCUEILLIR LE DÉVELOPPEMENT DE SYSTÈMES DE PRODUCTION EXTENSIVE DE VIANDE

Le chapitre précédent nous a montré :

— que le développement des productions de viande bovine et ovine au détriment des productions de céréales panifiables ou de l'élevage laitier est conforme à l'intérêt communautaire, à condition que ce soit dans les zones les moins bien placées pour ces productions excédentaires ;

— que ces conversions ne correspondent pas dans les conditions présentes à l'intérêt de la grande majorité des exploitants de ces régions : la faible superficie disponible par travailleur et le système des prix agricoles en sont la cause. Cette contradiction est à la base des « déséquilibres » de la production agricole communautaire.

Il y a cependant dans la C.E.E., des régions étendues où ces productions extensives de viande bovine et ovine existent d'ores et déjà malgré les conditions de structure insuffisantes, et des régions où ce développement est envisageable : il en est ainsi soit dans des régions où le travail du sol est impossible, ou difficile à rentabiliser ; soit dans des régions où les rendements des cultures sont au-dessous du seuil de rentabilité, ou moins rentables que la production naturelle d'herbe ; soit encore dans des régions qui présentent ces deux caractéristiques à la fois.

Les zones où le travail du sol est soit impossible, soit non rentables, appartiennent :

- aux régions accidentées ;
- aux régions dont le sol se prête mal aux travaux mécaniques : sols caillouteux, squelettiques ;
- les régions dans lesquelles les pluies sont fréquentes aux périodes de travaux du sol, ce qui réduit le nombre de jours

disponibles pour les effectuer ; ce caractère ne prend d'ailleurs une réelle importance que combiné avec l'un des caractères précédents.

Les zones à rendements potentiels des cultures situées au-dessous du seuil de rentabilité ou moins rentables que la production naturelle d'herbe ; elles appartiennent :

- aux régions semi-arides du sud de l'Europe : le facteur limitant y est l'eau ;
- aux régions d'altitude où le facteur limitant principal est la brièveté de la période de végétation ;
- aux régions où le sol présente des caractéristiques physiques ou chimiques peu favorables au stockage et à la mobilisation des éléments fertilisants : sols peu profonds, caillouteux, squelettiques, sableux, hydromorphes, et sols à composition chimique très déséquilibrée (sols salés).

Beaucoup de régions présentent à la fois des caractères qui les rendent peu aptes au travail mécanique et peu productives du point de vue du rendement des cultures ; les montagnes méditerranéennes par exemple sont à la fois accidentées, les sols y sont souvent peu épais et caillouteux et elles sont soumises à un climat semi-aride. Les régions d'altitude en zone tempérée, sont à la fois accidentées et les rendements potentiels des cultures peu élevés du fait de la brièveté de la période végétative. Les régions mal drainées sont à la fois difficiles à travailler et l'hydromorphie nuit à la plupart des cultures, etc...

Dans ces régions où la grande culture moderne ne peut pas se développer, l'exploitation des herbages naturels peut aussi être faite par un élevage laitier. Partout où le débouché des produits laitiers existe du fait de la proximité des centres urbains, du fait de l'existence de productions traditionnelles de fromages ou de l'installation des industries laitières modernes, la production laitière l'emporte dans les conditions actuelles de structure et de prix sur la production de viande.

Régions d'ores et déjà orientées vers la production extensive de la viande

Il en résulte que la production exten-

sive de viande bovine et ovine sur herbages naturels n'a pu se développer et se maintenir jusqu'à ce jour que dans les régions qui non seulement étaient inaptées ou peu aptes à la grande culture, mais encore, éloignées des grands centres de consommation, non équipées en industries laitières et sans tradition fromagère spéciale.

C'est le cas pour l'élevage bovin à viande des moyennes montagnes du Centre de la France et des régions liasiennes à terre lourde qui les entourent, de certaines régions d'Italie (Apennins - Centre et Nord) ; c'est le cas, pour l'élevage ovin des montagnes et des Causses méditerranéennes de France et d'Italie dont les pâturages peu productifs (moins de 1 000 UF/ha) sont difficilement valorisés par les bovins.

Dans ces régions, la production de viande sur herbages naturels donne encore rarement les résultats que l'on peut en attendre. Le retard des structures et de la technologie masque les potentialités réelles du milieu et du système de production. Pour compenser ces faiblesses, des productions plus ou moins intensives, des productions de subsistance se mêlent à la production de viande. La survie des exploitations est aussi assurée par un revenu très bas du travail.

Dans ces régions, un grignotage des pâturages par la friche et les plantations de résineux peut être observé (Massif Central). Des implantations intempêtes d'industries laitières à l'abri de soutiens (1) communautaires ou nationaux ont lieu et elles font basculer des zones entières vers la production d'excédents laitiers. Les régions d'embouche périphériques peu accidentées, avec les machines modernes et les prix élevés des céréales, peuvent facilement passer à la céréaliculture et elles le font (Auxois, Bazois, etc...).

L'équilibre apparent de ces régions est un équilibre instable. L'élevage « extensif » qui s'y trouve actuellement pratiqué peut facilement basculer vers la production céréalière ou même laitière, car les conditions de structure ne sont pas remplies pour qu'un élevage à viande y soit réellement efficient.

(1) Garanties de prix et de débouché et même aides publiques aux investissements.



Zones d'herbages naturels actuellement consacrées à la production laitière

Dans les régions laitières de montagne les plus difficiles, les hautes montagnes improductives et les zones forestières allongent les rayons de ramassage du lait. La concentration des industries laitières « oublie » des vallées écartées, entières. Dans les Alpes françaises et italiennes dans le Jura Franc-Comtois, le Jura Franconien et Souabe, la production laitière baisse dans certaines zones. Les pâturages sont provisoirement consacrés à l'élevage des génisses ; l'abandon pur et simple du pâturage suit parfois. L'élevage de bovins à viande doit être envisagé dans ces zones de montagnes écartées imbriquées avec des zones laitières, forestières et les réserves naturelles.

Zones marginales de grandes cultures ou de polyculture-élevage

Ce sont les régions à faible rendement en céréales où les systèmes à dominante céréalière ou à dominante céréalière et fourragère ne tiennent qu'en raison des conditions de structure actuelles favorables à l'intensification et des rapports de prix favorables aux céréales panifiables. Elles touchent surtout le sud de l'Italie et de la France, les Champagnes aux sols les plus squelettiques.

Un changement des rapports de prix, en faveur de la viande, peut les faire évoluer vers l'élevage extensif des ovins et des bovins.

V. — LES DIFFICULTÉS DE DÉVELOPPER LES SYSTÈMES DE PRODUCTION EXTENSIFS DE VIANDE ET LES MESURES SUSCEPTIBLES D'ACCÉLÉRER CE DÉVELOPPEMENT

L'intérêt communautaire est donc :

- de maintenir et de développer, en élevant la productivité du travail, les productions extensives de viande bovine et ovine dans les régions où elles existent déjà dans des structures et dans des conditions techniques retardataires ;

- de développer des productions extensives de viande bovine et ovine sur herbage naturel dans les régions marginales de culture et d'élevage laitier.

Mais on a déjà pu voir que ce développement se heurte à des difficultés, ne se fait pas en proportion des besoins et on peut même noter certains reculs. A quoi cela tient-il ?

Comme l'ensemble du développement agricole dont il est une partie, ce développement est largement commandé par la croissance industrielle et urbaine qui domine l'ensemble de l'économie. Mais il l'est à travers différents mécanismes et principalement le marché des produits, le marché des biens de production, le marché du travail, l'information, etc...

Ces facteurs sont subordonnés au précédent, mais ils peuvent en déformer les exigences. On doit donc déjà pouvoir distinguer les insuffisances générales de la croissance et les insuffisances relatives aux conditions à travers lesquelles elle se répercute sur le secteur agricole et sur le développement des productions extensives.

Enfin, la mise en place des systèmes de production modernes et en particulier celle des systèmes extensifs de production de viande va nécessairement se heurter, en chaque lieu, aux éléments les plus stables de la situation économique et sociale en place ; elle va se heurter aux structures de toutes sortes.

Nous verrons donc successivement :

- les structures en retard ;
- les insuffisances de la politique agricole et de l'évolution économique et sociale.

Des structures en retard

On a vu que même dans les régions où les productions extensives de viande permettent d'atteindre les revenus les plus élevés, la pression vers les productions de grande culture ou vers des systèmes mixtes céréales-fourrages est très forte. Cela peut avoir des conséquences négatives : dans beaucoup de régions, les spécialisations actuelles sont donc liées au degré d'évolution des structures et elles sont de ce fait provisoires. Les investissements qui s'y rattachent (étables, industries de transformation, équipements de stockage) qui seront difficiles à rentabiliser sont inscrits dans ces

structures actuelles. Ces investissements coûteux tendent à « figer » la production dans des spécialisations dépassées. Ils contribuent à freiner l'évolution. Dans le cas de spécialisations très passagères, on peut même parler « d'anti-investissements ».

Les zones où les productions extensives existent déjà ou doivent se mettre en place devraient donc avoir la priorité absolue pour ce qui concerne une politique des structures dynamique : retraites anticipées, organisation des migrations professionnelles, formation, développement local des industries capables d'absorber l'excédent de main-d'œuvre, etc.

Mais la mise en place de nouvelles structures n'est pas seulement un problème de dimensions des exploitations : la conversion professionnelle d'une partie des producteurs ne donne pas pour autant aux producteurs restants les moyens d'accéder aux nouvelles structures et à la nouvelle organisation de la production.

Les exploitations plafonnent à un niveau de dimension modeste, par manque de moyens financiers et du fait de la difficulté de concevoir et de maîtriser la production à un niveau plus élevé. La formation technique et économique des producteurs devrait être massivement développée, ainsi que le crédit pour l'achat d'animaux car la constitution du cheptel vif d'une exploitation moderne exige un financement très important.

Les structures d'exploitations ne sont d'ailleurs pas tout, la structure de la propriété et de l'aménagement foncier constituent un obstacle considérable. La petite ou la très petite propriété (quelques hectares), le parcellaire extrêmement divisé (quelques ares) sont souvent dominants. La constitution d'une exploitation regroupée est très difficile et très coûteuse.

Les terres abandonnées par les migrants passent à la friche ou sont reprises par un boisement anarchique qui s'accommode mieux (1) de la petite dimension et de la dispersion des propriétés et des parcelles.

Le remembrement est peut-être adapté en région de grande culture, mais il est long, lourd, beaucoup trop coûteux dans des régions où l'évolution des structures

(1) Du moins au stade du boisement. Il n'en sera peut-être plus de même plus tard, quand le problème de l'exploitation du bois avec les moyens mécaniques modernes se posera.

devrait être extrêmement rapide et où la rente foncière doit rester peu élevée ; l'action des sociétés d'aménagement foncier est trop superficielle pour résoudre correctement le problème de ces régions. En fait, c'est à chaque instant qu'il faut mobiliser les terres rendues disponibles par les migrants et par le mouvement de restructuration des exploitations.

C'est un réaménagement permanent, rapide, souple, peu coûteux, conforme aux besoins des exploitants qui est nécessaire. Cela exige une participation très large des producteurs et une intervention au contraire très légère de l'administration, des organismes fonciers, des spéculateurs et des professions qui vivent des transactions foncières.

Différentes formules d'organisation peuvent être envisagées : bourses de la terre ou syndicats de producteurs prenant en charge un système de fermage général au niveau du canton ou de la commune. La condition de leur efficacité est qu'ils puissent réellement disposer des terres offertes à la vente, à la location ou à l'échange et des terres inexploitées dont la déclaration serait obligatoire. Des prix plafond seraient à fixer (1) et, en cas de concurrence non résolue, le syndicat pourrait procéder à l'affectation de la parcelle.

En fait, si on est réellement intéressé à conserver dans ces régions une activité économique productive sous la forme d'un élevage extensif dont l'intérêt a été démontré, il faut prévoir une nouvelle organisation du marché foncier et du fermage ; il faut prévoir des changements juridiques importants.

Cette adaptation est nécessaire pour que les structures fassent en quelques années et au moindre coût, le bond énorme exigé d'elles. Faute de quoi, ces régions passeront par une phase de « désertification préalable » dont le coût économique et social sera considérable : elles passeront d'abord à la friche, parcelle par parcelle, pour plusieurs années ou dizaines d'années avant d'être redéfrichées pour constituer des ranchs de grande dimension (2). Au « rassemblement » coûteux des terres, à leur défrichement, au

mouvement des populations, il faut ajouter plusieurs années ou dizaines d'années de « manque à gagner ».

Voyons maintenant les insuffisances de l'évolution économique d'ensemble et les insuffisances de la politique agricole.

Insuffisances de l'évolution économique et sociale

Pour satisfaire des besoins croissants encore augmentés par des incitations diverses et massives à la consommation, les agriculteurs tendent naturellement à accroître leur revenu. Il en résulte un double mouvement : un mouvement technique et économique d'accroissement de la productivité et d'intensification, d'une part ; un mouvement social et politique de défense des prix à la production d'autre part. Ces deux mouvements se renforcent l'un l'autre, pour faire apparaître des déséquilibres, au profit des productions les plus intensives et les mieux défendues, au détriment des productions extensives, correspondant aux régions « pauvres ».

La politique des prix reflète cette situation et elle contribue à maintenir les déséquilibres ; en valeur relative, on peut penser que le prix de la viande devrait augmenter d'au moins 10 % par rapport à celui du blé et celui des céréales secondaires de 5 %.

Par ailleurs, une politique de soutien des revenus agricoles des plus défavorisés uniquement à travers les prix n'est pas juste et elle risque d'empêcher ces prix de jouer un rôle efficace pour l'orientation des productions ; elle risque aussi de devenir incompatible avec les ressources budgétaires communautaires. Une politique des prix capable d'orienter les productions dans un sens conforme à l'intérêt communautaire assortie d'une politique d'aide directe aux producteurs défavorisés ou lésés par la croissance serait à la fois plus juste et plus efficace.

En ce qui concerne la production laitière, il a été montré que son existence était liée, dans les conditions de structure actuelles, à l'existence d'un débouché accessible (industrie laitière, débouché local de lait frais). Dès que ce débouché existe, la politique de prix ne peut avoir qu'une influence limitée.

Si l'on veut contribuer au développement de la production de la viande notamment dans des systèmes de production extensifs, il faudra éviter que la pro-

duction laitière continue à être stimulée et qu'elle continue à se développer de manière désordonnée en bénéficiant de mesures de soutien. Une politique laitière rigoureuse délimitant les capacités industrielles de fabrication de beurre et de poudre de lait particulièrement dans les zones qui réunissent les conditions pour un développement de la production extensive de viande, apparaît comme absolument indispensable (1).

Enfin, les mesures générales de politique agricole et les interventions spécifiques dans les régions propices au développement des productions extensives de viande bovine et ovine, aussi nécessaires qu'elles soient, ont par nature une action limitée.

Le développement des productions extensives modernes suppose plus que tout autre une augmentation de la superficie par travailleur et par conséquent des migrations professionnelles importantes. Les mesures de politique agricole énumérées plus haut peuvent les favoriser, mais les facteurs décisifs de ces migrations professionnelles seront en fin de compte : le développement économique régional et en particulier une industrialisation rapprochée ; le niveau des salaires de base dans l'industrie ; la formation professionnelle et le soutien apporté à la conversion professionnelle d'une partie de la population agricole active.

CONCLUSIONS

Les productions extensives de viande bovine et ovine constituent une forme moderne de production spécialisée autorisant une haute productivité du travail. Le développement de ces nouvelles formes de production ne constitue en aucune manière un recul technologique ou économique. Compte tenu du niveau économique d'ensemble, il s'agit d'un développement présentement « normal ». De toute manière avec les migrations professionnelles qui se poursuivent, cette agriculture extensive tend à se développer et elle se développe déjà ; mais elle ne se développe ni dans les formes, ni dans les proportions souhaitables.

Mais, en même temps, les productions extensives de viande bovine et ovine sont

(1) Afin d'éviter que la valeur « marginale » de la parcelle ne l'emporte automatiquement sur sa valeur « moyenne ».

(2) Il ne s'agit pas d'une vue de l'esprit, le processus est observable dans le Massif Central.

défavorisées parce qu'elles exigent des structures d'exploitation étendues pour être rentables : 200, 300 ha pour deux travailleurs et même davantage (1) ; parce qu'elles exigent de lourds investissements en cheptel vif. Elles le sont aussi parce que la politique agricole, et en particulier les rapports de prix existants tendent plus à « refléter » la situation qu'à la corriger.

En conséquence, ces productions sont en retard par rapport aux besoins objectifs. C'est là un des éléments des déséquilibres qui existent dans l'agriculture de la CEE. La conversion des productions excédentaires de céréales panifiables et de lait (dans les régions les moins bien placées) vers les productions fourragères et de viande bovine et ovine est économiquement conforme à l'intérêt communautaire. Il s'agit là d'un problème clé de la politique agricole européenne : l'ensemble des superficies céréalières et fourragères représente près des trois quarts de la superficie agricole utile de la CEE.

Le développement souhaitable des productions extensives de viande bovine et ovine n'exclut d'ailleurs nullement, au contraire, le développement d'une production intensive complémentaire dans les régions de grandes cultures disposant de produits et de sous-produits fourragers concentrés.

Ce double développement n'arrivera pas à combler entièrement le déficit communautaire en viande bovine et ovine : la production intensive de viande est déjà confrontée avec un déficit en céréales secondaires et fourrages cultivés, alors que la production en système extensif sera dans les régions appropriées confrontée avec une superficie agricole insuffisante.

Cela est d'autant plus vrai que la plantation de millions d'hectares pour la production de bois de pâte serait également souhaitable.

Il faut aussi compter que certaines zones parmi les moins productrices ou les moins accessibles seront totalement abandonnées. Mais cet abandon a tendance à se faire bien au-delà de ce qui serait souhaitable économiquement : des terres produisant 1 500 à 2 000 UF/ha sont laissées à la friche ou à des boisements anarchiques alors qu'elles sont

parfaitement aptes à supporter un élevage extensif.

Avec la migration de la population agricole active qui se poursuit, cette agriculture extensive va se développer et elle se développe déjà dans d'autres pays ayant des conditions géographiques bien moins favorables (1).

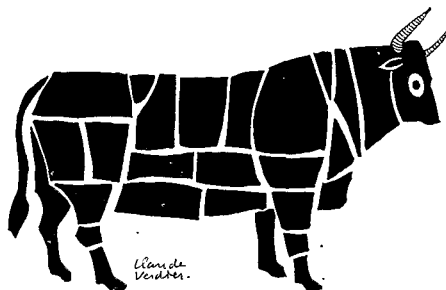
Les régions actuellement consacrées à la production de viande bovine et ovine, les régions céréalières et laitières les moins bien placées et capables de se convertir devraient donc recevoir la plus haute priorité en ce qui concerne la politique des structures.

Un cadre juridique rénové et souple (lois foncières, statut de fermage) et des moyens d'intervention efficaces devraient être donnés aux producteurs pour assurer eux-mêmes un aménagement des structures continu et peu coûteux.

La politique des prix devrait être révisée au profit de la viande et des céréales secondaires et la production industrielle de beurre et de poudre de lait ne devrait plus être anarchiquement développée.

Les productions de viande bovine et ovine et l'élevage des mères reproductrices devraient recevoir une haute priorité sur les plans de l'octroi de crédits, de la recherche et d'une meilleure organisation commerciale.

Aussi pourrait-on réduire les déséquilibres de la production agricole communautaire dont le coût est supporté par la collectivité et, en même temps, accroître le revenu communautaire réel en particulier dans les régions agricoles les moins favorisées.



(1) Pour les herbages plus productifs de moins de 1 000 UF/ha que l'élevage ovien peut valoriser.

(1) Des entreprises américaines établissent des « ranchs » au Maroc et en Espagne, dans le Nord de la Côte-d'Ivoire, etc.